

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Activités juridiques, spécialité Métiers du notariat

- Université de Bordeaux

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, science politique, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Bordeaux

Établissement(s) cohabilités : /

La licence professionnelle Activités juridiques, spécialité *Métiers du notariat* est une formation proposée, depuis 2011, en troisième année de licence par la Faculté de droit et science politique de l'Université de Bordeaux. Elle est dispensée sur le site bordelais de cette composante. Elle est accessible sur sélection à toute personne ayant validé deux années de formation dans l'enseignement supérieur relevant du champ de spécialisation (deuxième année de licence en droit ou AES, DUT Carrières juridiques, BTS Métiers du notariat ou Immobilier).

Visant principalement à préparer des étudiants au métier de collaborateur de notaire, la formation poursuit un objectif professionnalisant. D'un volume de 474 heures, elle repose essentiellement sur l'acquisition de connaissances générales dans les disciplines juridiques concernées par la pratique des études notariales (droit des contrats, droit patrimonial de la famille, droit des affaires, droit immobilier), ainsi que sur l'appréhension du cadre d'exercice des métiers du notariat (déontologie, organisation professionnelle).

La formation comprend un tronc commun, sans parcours, ni possibilité d'option. Elle est ouverte au titre de la formation initiale et continue et ne pratique pas l'alternance.

## Avis du comité d'experts

La formation est en bonne adéquation avec l'objectif qu'elle se fixe et sa maquette est parfaitement lisible. Les enseignements proposés couvrent toutes les disciplines juridiques concernées par la pratique des études notariales que les diplômés ont vocation à intégrer, dans des volumes dans l'ensemble adapté (ou qui le seront dans la période à venir, puisque la formation annonce un rééquilibrage bienvenu des enseignements consacrés au droit patrimonial de la famille et de ceux dédiés au droit des affaires). La politique de stage et de projet est également cohérente avec un stage d'une durée permettant une véritable immersion professionnelle (12 semaines). L'enseignement de la déontologie et de l'organisation professionnelle du notariat est un atout supplémentaire au regard de l'objectif de professionnalisation. La maquette de la formation mentionne également un projet tutoré visant à développer une réflexion collective sur un thème juridique intéressant le notariat, ce qui est conforme aux impératifs de contenu d'une licence professionnelle. Le dossier ne fournit cependant que très peu d'informations sur les modalités de réalisation de cet élément clé de toute licence professionnelle, notamment sur le volume des enseignements qu'il représente.

La formation s'inscrit parfaitement dans l'offre de formation juridique de l'établissement et dans son territoire, dès lors que c'est la seule formation de ce type proposée en Région Aquitaine. Elle bénéficie du partenariat de l'Institut des métiers du notariat (IMN) de Bordeaux et donc d'un ancrage fort dans le monde professionnel du notariat qui lui assure un bon relais pour sa politique de stage et l'implication de professionnels dans la formation. En revanche, la formation ne fait pas état d'un appui recherche, ce qui est regrettable. En effet, même si la recherche n'est pas un objectif de la formation, cet appui est indispensable pour une formation universitaire. Elle se justifie d'autant plus que certaines compétences attendues des diplômés s'acquièrent par la formation à et par la recherche (veille juridique, recherche bibliographique et documentaire, capacité analytique...).

L'équipe pédagogique est composée de huit enseignants-chercheurs présentés comme expérimentés et relevant des champs disciplinaires concernés par la formation (sections 01 et 02 du CNU). Elle est complétée par cinq professionnels issus du notariat (notaires ou collaborateurs de notaires). Ces derniers assurent 41 heures de cours magistraux sur les 246 heures que compte la maquette (16 %) et une part des travaux dirigés qui n'est malheureusement pas quantifiée dans le dossier. A défaut de cette précision, il est difficile d'avoir une expertise complète de l'implication

des professionnels dans la formation et du respect du minimum de 25 % des enseignements assurés par des professionnels. Le pilotage de la formation demeure par ailleurs assez informel. Il est assuré par la directrice de la formation en partenariat avec la directrice de l'IMN de Bordeaux. Si l'association dans le pilotage d'un universitaire et d'un professionnel est un atout à relever, le dossier ne donne aucune information sur les modalités de fonctionnement de cette association. De même, l'absence de participation des étudiants à la réflexion sur le perfectionnement de la formation est à regretter. Si le dossier fait état de discussions entre la directrice et le représentant de la promotion, ces échanges restent, là encore, très informels.

Les effectifs de la formation se situent entre 16 et 19 étudiants, ce qui est adapté aux capacités d'accueil en études notariales (et donc aux exigences de l'insertion professionnelle). Le taux de réussite est excellent, puisqu'il est de 100 % sur les deux années référencées. En revanche, la formation ne fournit aucune donnée sur le suivi de ses diplômés, ce qui, au regard du faible effectif à suivre, ne peut s'analyser comme un problème lié à un manque de moyens. Le dossier fait certes état de données recueillies par le biais de l'IMN, mais elles ne sont pas transmises, ce qui ne permet pas de comprendre l'ébauche d'analyse, présentée par le porteur de la formation, sur les difficultés des étudiants dans la continuité de leurs parcours dans le notariat.

## Éléments spécifiques de la spécialité

<p>Place de la recherche</p>	<p>C'est un point faible de la formation qui n'a pas réfléchi à son positionnement dans l'environnement recherche, alors qu'elle s'est fixé comme objectif l'acquisition de compétences en rapport direct avec l'activité de recherche (veille juridique, recherche bibliographique et documentaire, capacités analytiques...). Cette faible ouverture est d'autant plus regrettable qu'il existe dans le champ couvert par la formation une équipe d'accueil spécialisée (Institut de recherche en droit des affaires et patrimoine : IRDAP)</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La professionnalisation occupe une place significative dans la formation. Outre le stage, dont la durée permet une véritable immersion professionnelle, sont proposés des enseignements du « droit professionnel » à hauteur de 21 heures. Si l'intitulé apparaît peu évocateur, le contenu est des plus approprié, puisqu'il s'agit de présenter aux étudiants les règles déontologiques et l'organisation des professions du notariat.</p> <p>La formation bénéficie également du concours de professionnels au profil adapté (notaires ou collaborateurs de notaires) qui assurent une partie de la formation en présentiel. Le dossier ne permet toutefois pas de connaître avec précision cette part.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>La politique des projets et stages est lisible et cohérente (stage de 12 semaines et projet tutoré sur un thème intéressant le notariat). S'agissant du projet tutoré, les lacunes du dossier ne permettent toutefois pas de connaître précisément le cadre de l'exercice et donc d'apprécier pleinement son adéquation à la formation. Les modalités du stage sont en revanche précisément décrites et peuvent être tenues pour parfaitement adaptées : le stage fait l'objet d'un suivi régulier (bilan toutes les trois semaines) par un enseignant-chercheur référent et la recherche de stage est accompagnée avec le soutien de l'IMN.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>Au regard des objectifs de la formation, cet item n'a pas de pertinence.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement emprunte des formes classiques : communication sur la base d'une plaquette à destination des étudiants et des services d'orientation, sélection sur dossier. Il est toutefois regrettable que la formation n'ait pas réfléchi à intégrer dans le processus de sélection un entretien permettant d'aller au-delà de la sélection au vu des résultats académiques.</p>

	Il n'existe pas de dispositif particulier d'aide à la réussite, ni de réorientation, ce qui peut se comprendre au regard du faible effectif qui permet un suivi particulier. Le taux de réussite atteste, du reste, de l'absence de nécessité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La formation s'effectue classiquement sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés en présentiel. Aucune initiative pédagogique particulière n'a été développée. L'exploitation du numérique est inexistante, ce qui est regrettable dès lors que la pratique notariale s'appuie aujourd'hui sur des logiciels spécifiques.
Evaluation des étudiants	L'évaluation des étudiants est de facture classique (épreuves écrites de 3 ou 4 heures ; épreuves orales). La formation est semestrialisée et pratique la capitalisation et la compensation. Pour l'unité d'enseignements correspondant au stage, une note minimum de 10/20 est exigée, ce qui est conforme à la logique de professionnalisation et d'insertion directe après la formation.
Suivi de l'acquisition des compétences	Aucun suivi de l'acquisition des compétences n'a été formalisé. Il se fait dans le cadre du contrôle continu pratiqué dans les matières assorties de travaux dirigés. Si l'on peut admettre une part d'informel, au regard du faible effectif, l'absence de tout dispositif de suivi demeure problématique.
Suivi des diplômés	C'est une faiblesse de la formation qui ne fournit aucune donnée sur le suivi de ses diplômés. Ni la poursuite d'études, ni l'insertion professionnelle n'ont été mesurées. Certes, eu égard à sa date de création, la formation ne pouvait bénéficier des enquêtes périodiques menées par l'Observatoire de la formation et de la vie universitaire. Mais au regard de l'effectif réduit de la formation, des données auraient pu être assez aisément recueillies, d'autant que la formation bénéficie du soutien de l'IMN.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	C'est également une faiblesse de la formation avec un pilotage qui demeure très informel. Aucun conseil de perfectionnement n'a été mis en place. Si l'association dans le pilotage pédagogique d'un universitaire et d'un professionnel peut être saluée, la mobilisation des étudiants à la réflexion sur les évolutions de la formation est embryonnaire. Plus globalement, l'évaluation de la formation par les étudiants demeure insuffisante dès lors qu'elle n'est ni formalisée, ni systématique.

## Synthèse de l'évaluation de la formation

### Points forts :

- Formation riche et cohérente bénéficiant d'un bon ancrage dans le milieu professionnel du notariat.
- Excellents taux de réussite.
- Solide équipe pédagogique.

### Points faibles :

- Faible ancrage dans l'environnement recherche, alors que cet environnement existe.
- Dossier qui ne permet pas de connaître la part des enseignements pris en charge par des professionnels et les modalités de réalisation du projet tutoré.

- Absence de données relatives au suivi des diplômés (poursuite d'études et insertion professionnelle), ce qui ne permet pas de mesurer pleinement l'adéquation de la formation à ses objectifs professionnels.
- Pilotage très informel de la formation qui n'a pas mis en place de conseil de perfectionnement, ni intégré pleinement la culture de l'évaluation par les étudiants.
- Absence de véritable suivi de l'acquisition des compétences.

### Conclusions :

La formation est en adéquation avec les objectifs qu'elle s'assigne et les débouchés professionnels qu'elle identifie. Elle bénéficie d'un très bon ancrage dans le milieu du notariat. Le pilotage mériterait d'être davantage formalisé et la culture de l'évaluation mieux intégrée. Une réflexion sur la place de la recherche dans la formation et le suivi de l'acquisition des compétences mériterait d'être menée.

# Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas formulé d'observation.